UFAP
UNSa Justice

QMA DE NANTES

LA COUPE EST PLEINE !!
NOUVELLE AGRESSION AU QMA

le 30 juin 2024

Le dimanche 30 juin 2024, une surveillante stagiaire du QMA a été victime d'une agression.

En effet, en poste du 2 étage de la MAH 2 côté droit, lors de l'appel du matin vers 7h10, à l'ouverture d'une cellule occupée par 3 personnes détenues et après avoir effectué le contrôle œilleton, un détenu caché au niveau de la douche, a violemment poussé la porte de la cellule volontairement avec son pied, la porte a heurté le côté gauche du visage de notre collègue ainsi que l'épaule gauche.

La cellule ouverte, la personne détenue est sortie sur la coursive et s'est approché de l'agent de manière agressive, en s'avançant vers la surveillante en hurlant, et en tentant de mettre un coup de pied. Ses codétenus ont tenté de le retenir, sans pouvoir y arriver. Alerté, le collègue qui se trouvait sur la coursive de gauche est arrivé en renfort, le PIC a donné l'alarme aux collègues des autres étages ainsi qu'au gradé de quart. La personne détenue a été maîtrisée, la mise prévention était le seul moyen de mettre fin a l'incident.

Encore une fois le personnel paie un lourd tribu, ras le bol des agressions jugées gratuite comme celle-ci, dans quel but et pourquoi ? Est-ce les effets de la surpopulation qui génère ces comportements, un état psychologique fragilisé ? En tout état de cause, il va falloir que cela s'arrête les personnels subissent au quotidien la violence et la surpopulation pénale, 911 détenus entassées pour à l'initiale 508 lits, jusqu'où ira-t-on ?

Pour ce nouvel acte INACCEPTABLE, notre organisation exige pour cet individu :

-Une peine de quartier disciplinaire maximal

-Une comparution immédiate et des sanctions exemplaires pour coups et blessures volontaires sur agent de l'État, pour cela nous invitons vivement notre collègue à déposer plainte

L'**UFAP UNSa justice** portera une attention toute particulière sur les suites que l'Administration donnera à cette nouvelle agression. Nous apportons tout notre soutien à la collègue blessée lors de cet acte.

L'UFAP UNSa justice exige que l'Administration prenne toutes ses responsabilités et cela doit débuter par le transfert de cet énergumène.

Pour L'**UFAP UNSa justice**

HERVE Yann